

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six, le six juillet à dix heures, le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Meurthe-et-Moselle, légalement convoqué, s'est réuni à VILLERS-LES-NANCY, 2 allée Pelletier Doisy.

La séance a été ouverte par Monsieur Daniel MATERGIA, Président sortant.

Madame Rose-Marie FALQUE, Maire d'AZERAILLES, doyenne de l'assemblée a assuré la présidence pour procéder à l'élection du président du conseil d'administration.

La séance s'est poursuivie sous la présidence de Monsieur Daniel MATERGIA.

M. Jean-Jacques PIERRET a été désigné secrétaire de séance.

	Collège des collectivités affiliées	Collège spécifique des collectivités non affiliées
Nombre de membres	24	6
Nombre de membres présents	19	4
Nombre de procurations	3	2
Nombre de suffrages exprimés	22	6

Etaient présents

Monsieur Christian ARIES, suppléant de M. Vincent HAMEN
Monsieur Hocine CHABIRA
Madame Sylvie DUVAL
Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Chantal FINCK
Monsieur Charles FRANCOIS
Monsieur David GARLAND
Monsieur Alde HARMAND
Monsieur Henry LEMOINE
Madame Marie-Laure MARCHAL
Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Evelyne MATHIS
Madame Sophie MERCIER
Madame Chrystelle NICOLAS
Monsieur Jean-Jacques PIERRET
Madame Viviane PLANCHAIS
Madame Céline REIN
Monsieur Ousmane SAMB
Monsieur Pascal SCHNEIDER
Monsieur Mahmoud SODKI
Monsieur Christophe SONREL
Monsieur Sylvain THIRIET
Monsieur Christopher VARIN

Ont donné procuration

Monsieur Bernard BERTELLE à Madame Sylvie DUVAL
Madame Gisèle FROMAGET à Madame Rose-Marie FALQUE
Madame Aurélie MORIN-RIVIERE à Madame Sophie MERCIER
Monsieur Eric PENSALFINI à Monsieur Daniel MATERGIA
Madame Michèle PILOT à Monsieur Pascal SCHNEIDER

Etaient excusés

Monsieur Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX
Monsieur Serge PAGNONCELLI

En application de l'article 26 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié, y assistait également :

- Monsieur Cédric MACRON, Directeur Général des Services
- Madame Dorothee DA SILVA, Payeur départemental

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 JUILLET 2026
POINT A L'ORDRE DU JOUR :**

CDG 26/41 – DESIGNATION DE DELEGUES CNAS

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) demande à chacune de ses structures adhérentes de désigner deux délégués (agent et élu). Ils sont à la fois les ambassadeurs du CNAS auprès du centre de gestion et les représentants du centre de gestion auprès du CNAS.

Le Comité National d'Action Sociale (CNAS) demande au centre de gestion de Meurthe-et-Moselle de procéder à la désignation de deux délégués locaux dans le cadre de son adhésion.

Représentants du CNAS auprès de leur structure, ils la représentent en retour au sein des instances du CNAS.

En lien avec le correspondant CNAS, le délégué agent assure également une fonction d'interface avec le personnel.

A cet effet, il convient donc de nommer :

- un délégué représentant les élus, celui-ci devant être choisi parmi les membres du conseil d'administration
- un délégué représentant les agents, celui-ci devant être issu de la liste des bénéficiaires

La durée du mandat de ces derniers est basée sur celle des élections municipales, soit 6 ans, et ce quelle que soit la catégorie juridique des adhérents du CNAS.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration décident, à l'unanimité, de désigner,

- **Madame Chrystelle NICOLAS en qualité de délégué représentant des élus**
- **Madame Véronique BOISSAC en qualité de délégué représentant des agents**

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents.

**Pour extrait conforme,
Le Président,**



**Daniel MATERGIA
Maire de SANCY**

